



Une nouvelle étape pour le plan piscine 2 avec les futures piscines de Roncq et de Lille

Dans le cadre du plan piscine 2, le Conseil métropolitain a invité les communes à faire valoir leur intérêt à accueillir un équipement métropolitain et à mutualiser avec la MEL leurs besoins en termes de bassins. Dans ce cadre, le conseil municipal de Roncq réuni le 6 février 2023 a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine sur le site de la Source. Au regard des caractéristiques du projet, la MEL confirme et acte l'intérêt métropolitain et son engagement financier dans la réalisation de ce nouvel équipement. Par ailleurs, la MEL lance aujourd'hui la procédure de mise en concurrence pour la conception, réalisation et exploitation de la future piscine olympique métropolitaine à Saint-Sauveur.

A Roncq, un nouvel équipement pour répondre aux besoins de bassins

Le conseil municipal de Roncq réuni le 6 février 2023 a sollicité la reconnaissance de l'intérêt métropolitain de la future piscine sur le site de la Source implantée dans la zone d'activités déjà existante au Sud du centre-ville, le long de son axe principal, la Rue de Lille. La future implantation de l'équipement se trouve à proximité de l'axe autoroutier A22 et bénéficiera d'une desserte de transports en commun. De par sa localisation elle bénéficiera aux habitants des communes de la Vallée de la Lys.

La réalisation de ce futur équipement métropolitain permettra d'une part de réduire le déficit de plan d'eau du secteur et d'autre part d'anticiper la fermeture programmée de l'actuelle piscine communale de Roncq, aggravant ainsi le déficit de plan d'eau sur ce secteur.

Il accueillera principalement les scolaires, mais également les familles et les clubs sportifs, potentiellement de haut niveau. Les aménagements prévus et leur dimensionnement correspondront à un classement fédéral départemental (Fédération Française de Natation), permettant l'accueil de compétitions.

Un projet reconnu d'intérêt métropolitain financé par la MEL

Au regard de ces principales caractéristiques, un tel équipement contribuera à l'amélioration de l'offre pour les usages scolaires, périscolaires ou familiaux, justifiant l'intervention de la MEL au regard de l'intérêt métropolitain qui s'y attache. Le Conseil métropolitain reconnaît ainsi l'intérêt métropolitain de la future piscine de Roncq.

À ce stade, le montant des travaux est estimé à 11,5 millions d'euros hors taxes. Le financement de sa construction et de son fonctionnement sera principalement porté par la MEL. La ville de Roncq participera à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes et contribuera à hauteur de 50 % du déficit d'exploitation.

Lorsque les montants définitifs en investissement et en exploitation seront précisément connus, une convention financière entre la MEL et la ville de Roncq sera établie pour préciser le montant effectif des participations réciproques.

Piscine du site Saint-Sauveur : un projet structurant d'intérêt général

La Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille disposent désormais de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la friche Saint-Sauveur. Parmi les équipements prévus, la piscine olympique demeure structurante pour la réalisation du plan piscine 2.

Ce nouvel équipement **permettra d'assurer la continuité de la politique d'apprentissage de la nage et de poursuivre le développement des clubs de natation**, notamment de haut niveau, qui évoluent sur la métropole.

Par délibération du 13 octobre 2023, **le Conseil municipal de Lille a confirmé ce besoin et son engagement financier en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt du plan piscine 2 pour la piscine olympique métropolitaine sur le site Saint-Sauveur**

Un projet repensé sans la fosse de plongée

En 2018, la Métropole Européenne de Lille avait attribué le marché pour la conception, la construction et l'exploitation technique de la piscine olympique métropolitaine à un groupement composé de plusieurs sociétés pour un montant de conception, construction, maintenance et renouvellement de 65 039 641,92 euros hors taxes.

Plusieurs éléments ne sont plus d'actualité concernant le marché engagé il y a 5 ans. D'une part, le planning avait été établi au regard de la nécessité d'avoir une base arrière des jeux olympiques 2024. **D'autre part, par la voix de son Président, la MEL s'est engagée à abandonner la fosse de plongée au sein de cet équipement.**

Cet abandon n'entrant pas dans les cas de modification du marché prévus par la réglementation applicable en l'espèce, il ne peut être conclu d'avenant au marché global de performance. Dès lors, son exécution telle qu'imaginée en 2018 n'est plus envisageable et **la conclusion d'un nouveau marché est donc nécessaire.**

Un nouveau marché pour la conception, réalisation et exploitation de la future piscine

La MEL relance une procédure de mise en concurrence, sous la forme d'un marché global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation d'une piscine d'intérêt métropolitain sur le site Saint-Sauveur en conservant le programme fonctionnel initialement défini à l'exception de la fosse de plongée, soit :

- **un bassin sportif de 50m** et 10 couloirs, qui accueillera notamment les compétitions de natation en grand et petit bassin et les rencontres des équipes premières de water-polo ;
- **un bassin polyvalent** : bassin d'entraînement et de compétition des équipes de water-polo, bassin de natation en 25m pour l'apprentissage scolaire de la natation, bassin ludique à destination des enfants et adolescents ;
- **un bassin nordique de 50m**, ouvert en toute saison et aménagé en trois zones : des couloirs de natation en 50m, en 25m, et une zone de détente et de transition avec l'intérieur de la piscine par un sas ;
- **un bassin balnéo-ludique**, intégrant une zone petite enfance et des jeux pour un public familial ;
- **un bassin dédié aux activités encadrées type aquafitness** ;
- **un espace bien-être** et récupération sportive ;
- **un restaurant et un espace réceptif.**

« La mise en œuvre du plan piscine 2 se poursuit. Le Conseil reconnaît l'intérêt métropolitain du projet de piscine de Roncq et participera financièrement à la réalisation de cet équipement. Par ailleurs, le projet de la piscine olympique métropolitaine avance : nous avons souhaité adapter le projet aux enjeux environnementaux actuels et retirer la fosse de plongée initialement prévue. Cela nécessite aujourd'hui de relancer une procédure de mise en concurrence pour mener à bien sa réalisation. Ces futurs équipements devront nous aider à combler le déficit de bassins et permettre à tous les scolaires un accès à la piscine et à l'apprentissage de la nage. » commente Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse

amazet@lillemetropole.fr

03 20 21 21 69

06 40 39 26 46

